

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°33 du 12 août 2010

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°12

ARRÊTÉ

portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale de Castelnaudary (Aude).

Du 24 juin 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction de l'organisation et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale de Castelnaudary (Aude).

Du 24 juin 2010

NOR D E F G 1 0 5 1 4 2 4 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15. et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°33 du 12 août 2010, texte 12.

Art. 1er. La compagnie de gendarmerie départementale de Castelnaudary (Aude) est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2010. Corrélativement, la circonscription de la compagnie de gendarmerie départementale de Carcassonne est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, gradés et gendarmes de la compagnie de gendarmerie départementale de Carcassonne exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° et 4° et R. 15-27 du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Laurent MULLER.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

COMPAGNIE.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Carcassonne	PSIG Carcassonne	PSIG Carcassonne
	BR Carcassonne	PSIG Castelnaudary
	BT Carcassonne	BR Carcassonne
	BT Capendu	BT Alzonne
	BT Conques-sur-Orbiel	BT Belpech
	BT Cuxac-Cabardès	BT Bram
	BT Lagrasse	BT Capendu
	BT Mas-Cabardès	BT Carcassonne
	BT Mouthoumet	BT Castelnaudary
	BT Peyriac-Minervois	BT Conques-sur-Orbiel
	BT Saissac	BT Cuxac-Cabardès
	BT Trèbes	BT Lagrasse
		BT Mas-Cabardès
		BT Montréal
		BT Mouthoumet
		BT Peyriac-Minervois
		BT Saissac
		BT Salles-sur-l'Hers
		BT Trèbes
Castelnaudary	PSIG Castelnaudary	
	BR Castelnaudary	
	BT Alzonne	
	BT Belpech	(dissolution)
	BT Bram	
	BT Castelnaudary	
	BT Montréal	
	BT Salles-sur-l'Hers	